

RISQUE LIÉ AU TRAVAIL SUR ÉCRAN

Fiche risque technicien du spectacle n°15

De quoi s'agit-il ?

Le travail sur écran peut engendrer des contraintes posturales et visuelles à l'origine d'éventuels troubles musculosquelettiques (cervicalgie, lombalgie, canal carpien...) et visuels.

La surveillance médicale renforcée dans le cas du travail sur écran est justifiée par des contraintes ergonomiques associées à une charge mentale importante avec une difficulté effective à faire des pauses.

Quels sont les métiers exposés ?

Exposition élevée	Exposition moyenne
Monteur Opérateur Régie Vidéo Chargé de production Dessinateur d'animation	Technicien Lumière Cadreur Décorateur

Que dit la réglementation ?

Voici quelques références au Code du travail, vous pouvez le retrouver sur www.legifrance.gouv.fr

Utilisation d'écrans de visualisation : articles R.4542-1 à R.4542-19 du Code du travail

- **Champ d'application et définitions** : articles R. 4542-1 et 2 du Code du travail
- **Évaluation des risques** : article R. 4542-3 du Code du travail
L'employeur doit évaluer les risques liés à l'utilisation d'écrans de visualisation et prendre les mesures appropriées pour remédier aux risques constatés.
- **Mesures, moyens de prévention et caractéristiques du poste de travail** : articles R.4542-4 à 11 du Code du travail
L'employeur organise l'activité de telle sorte que le temps quotidien de travail sur écran soit périodiquement interrompu par des pauses ou par des changements d'activité.
- **Ambiance physique de travail** : articles R. 4542-12 à 15 du Code du travail
- **Information et formation des travailleurs** : article R. 4542-16 du Code du travail
Avant la prise de poste, l'employeur assure l'information et la formation des travailleurs à l'utilisation de l'écran et de l'équipement de travail.
- **Surveillance médicale** : articles R. 4542-17 à 19 du Code du travail

Fiche risque technicien du spectacle n°15

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
Thèmes transversaux :	
Organisation du travail : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une sensibilisation/formation, Organiser l'accueil aux postes de travail, Mettre en place des moyens de communication.
Travail isolé : personne hors de vue, hors de portée de voix, absence de signal d'alerte en cas d'accident	<ul style="list-style-type: none"> Organiser l'accueil, Repérer les lieux avec les artistes, Organiser l'activité afin de permettre l'interruption régulière du travail sur écran (alternance des tâches ou pauses), Former et informer les artistes.
Organisation du travail : contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, charge mentale (vigilance, concentration accrue...)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une sensibilisation/formation, Organiser l'accueil aux postes de travail, Mettre en place des moyens de communication.
Environnement : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés, conditions exceptionnelles (neige, mer, tempête, désert, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les EPC aux EPI Former et informer les travailleurs
Information, formation du personnel : absence, lacunaire	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une sensibilisation/formation des salariés aux risques liés au travail sur écran : conseils pour l'aménagement et l'installation au poste de travail et pour l'organisation des tâches.
Thèmes spécifiques	
<p>Écran : taille inadaptée, absence de réglage (hauteur, inclinaison de l'écran, luminosité, distance entre l'écran et l'opérateur)</p> <p>Reflets : présence de reflets sur l'écran, mauvais placement par rapport aux sources de lumière</p> <p>Affichage : couleur (fond, écriture), taille de la police, affiches multiples</p>	<p>Organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Placer l'écran perpendiculaire à la fenêtre pour éviter les reflets, Recommander aux artistes d'effectuer des réglages en fonction de leur confort : luminosité, résolution d'écran, utilisation de fonds d'écran clairs, Organiser l'activité afin de permettre l'interruption régulière du travail sur écran (alternance des tâches ou pauses), <p>Formation, information, sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser une sensibilisation/formation.
<p>Équipement de travail/aménagement du poste de travail : siège non réglable, écran non réglable situé trop près ou trop loin de l'opérateur</p> <p>Mais aussi pour un ordinateur : plan de travail insuffisant, souris, clavier placé trop près ou trop loin, logiciel inadapté.</p>	<p>Organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Choisir du matériel réglable : siège, écran Prévoir un repose-pied si nécessaire, Aménager un plan de travail permettant un recul suffisant par rapport à l'écran, <p>Formation, information, sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser une sensibilisation/formation

Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail